

# Des communes actrices des renouvelables

Société d'économie mixte, régie ou encore syndicat intercommunal d'énergie... les communes et leurs groupements disposent d'une multitude d'outils pour porter les projets d'énergie renouvelable.

Zoom sur trois exemples dans les Hautes-Alpes, en Vendée et en Rhône-Alpes. PAR AUDE RICHARD

## LE BOIS-ÉNERGIE EN RÉGIE

Petite commune de 7 000 habitants l'hiver, nichée au cœur des Hautes-Alpes, la commune d'Embrun maîtrise les coûts de son chauffage. Après l'installation d'une première chaufferie bois en 2007, Chantal Eymeoud, la maire UDI, décide de créer, en 2010, une régie pour porter les futurs investissements en matière de bois-énergie. La même année, une deuxième chaufferie bois de 1,6 MW sort de terre. Elle alimente un réseau de chaleur de 2,2 km, qui chauffe des bâtiments communaux et des logements privés. Coût de l'investissement : 2,9 millions d'euros. « Une régie, c'est simple à créer et à gérer. Nous avons la maîtrise de toute la chaîne. Mais il faut être déterminé », insiste Chantal Eymeoud. La sensibilisation des différents acteurs et la recherche de subventions prennent beaucoup de temps. Nous avons réussi à créer 1,2 emploi à temps plein. Pour l'instant, nos factures n'ont pas diminué, mais nous maîtrisons les coûts. » En complément, la commune a monté une filière d'approvisionnement de plaquettes de bois avec la communauté de communes (six créations d'emplois directs). En février 2016, le réseau sera étendu jusqu'au centre hospitalier.

## MUTUALISER LE SERVICE AVEC LA SPL OSER

Plus au nord, neuf communes ont décidé de s'unir avec la Région Rhône-Alpes pour mutualiser le portage des projets. En 2014, elles ont créé la SPL Oser, une société publique locale qui fait office d'opérateur régional de services énergétiques. Les collectivités deviennent actionnaires, avec un forfait

minimum d'un euro par habitant. La Région a apporté un capital de 5 millions d'euros. La SPL porte les chantiers de rénovation et développe les énergies renouvelables, en passant un seul marché pour la conception, la réalisation et la maintenance, ce qui est rare dans le cas d'une commune. La SPL peut également prendre un engagement de performance : elle garantit, en général, une diminution de 45 à 70 % des consommations d'énergie. Pour financer le projet, chaque ville paie un loyer à la SPL, dont une part est assurée par les économies d'énergie réalisées. « Ce système permet aux collectivités de dynamiser la rénovation de leur patrimoine et de réduire davantage leurs consommations d'énergie. Le portage par la SPL permet d'économiser 3 à 5 % du coût global, comparé à une collectivité en direct », indique Philippe Truchy, le directeur de la SPL Oser. Fin 2015, la SPL comptera 17 actionnaires, pour un capital de 7,5 millions d'euros. Dix bâtiments sont en cours de rénovation.

## DE LA RÉGIE À LA SEM : VENDÉE ÉNERGIE

Autre type de mutualisation : les syndicats d'énergie. Lorsqu'ils sont actifs sur un territoire, ces syndicats jouent un rôle primordial dans la transition énergétique, en regroupant tous les élus des communes du département. Parmi les plus développés dans la production d'EnR, on peut citer ceux de la Nièvre, de la Loire, de la Vienne... ou encore de la Vendée. Le Sydev (Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée) a créé, dès 2002, une régie de production d'électricité éolienne. Mais après dix ans de



fonctionnement, les élus décident de la transformer en société d'économie mixte (Sem). Olivier Loizeau, son directeur général, explique les raisons de ce changement. « La Sem a un statut juridique, administratif et financier plus souple qu'une régie qui nous permet par exemple de placer votre trésorerie et d'entrer au capital de sociétés de projets. Avec une régie, nous ne pouvions intervenir que dans le domaine public et uniquement sur notre département. Or, nous souhaitons développer la méthanisation, investir aux côtés d'agriculteurs et développer des projets en partenariat avec d'autres Sem départementales. » Aujourd'hui, Vendée Énergie est détenue par le Sydev (75 %), la Caisse des dépôts (10 %), Sorégies et Sergies (15 %), deux Sem de la Vienne. Avec un chiffre d'affaires annuel de plus de 10 millions d'euros, Vendée Énergie exploite 6 parcs éoliens (36 éoliennes - 50 MW) et des centrales photovoltaïques dont la puissance installée a doublé en deux ans à 4,8 MW et doublera encore l'an prochain. ■